

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9546
9 décembre 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



LETTRE DATEE DU 9 DECEMBRE 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention de nouvelles attaques effectuées sans distinction contre les citoyens jordaniens.

Le 6 décembre 1969, à 9 heures, heure locale, deux avions à réaction israéliens ont attaqué à la roquette la zone d'Al Rayhanat, située au sud de Masharee, dans la partie septentrionale de la vallée du Jourdain.

Une fillette de 14 ans a été tuée et deux civils ont été blessés. Trois maisons ont été endommagées.

Hier, 8 décembre 1969, à 22 h 30, heure locale, des forces israéliennes occupant les collines syriennes ont bombardé la ville d'Irbid au moyen de canons de 130 mm.

A la suite de cette attaque, une femme et un homme ont été tués et six civils, dont quatre femmes, ont été grièvement blessés. Trois maisons ont été sérieusement endommagées.

La responsabilité d'Israël dans ces attaques aveugles contre des centres civils jordaniens est clairement établie.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Muhammad H. EL-FARRA

